

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 5 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le cinq Mai dix-neuf heures,
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Mesdames Yvelise BACOT, Nicole COLIN, Messieurs Maurice RABEUF, Jacky DOUBLET, José DROUART, Raoul CUGNIERE, Claude CWIKLINSKI, Jean-Pierre WRZUCHOL, Gérard AUGER.

délégués titulaires ;

Mesdames Nicole DIMINO, Ophélie VAN ELSUWE, Messieurs Arnaud DUMONTIER, Michel BOULANGER,
délégués suppléant.

Absent excusé :

Madame Khristine FOYART, Messieurs Edouard COURTIAL, Laurent LEFEBVRE.

Assistaient également à cette réunion :

Madame Isabella TEULIERES Conseil Départemental de l'Oise, Messieurs Michel COLLETTE Maire de Saint Martin Longueau, Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial du Syndicat Mixte des Marais de Sacy, Tony RULENCE Conseil Départemental de l'Oise.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

I-ACCUEIL DES NOUVEAUX ELUS :

Monsieur le Président, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité Syndical provenant du nouveau Conseil Départemental. Il présente les composantes du Syndicat ainsi que ses missions principales.

Puis chaque personne se présente afin de mieux faire connaissance.

II- ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT :

Sous la présidence de Monsieur Raoul CUGNIERE et comme le prévoit les statuts du syndicat mixte des marais de Sacy, fait un appel à candidatures pour le poste de vice-président.

Il a été procédé à l'élection d'une vice-présidente :

Madame Nicole COLIN, seul candidate, ayant obtenu :

10 voix pour

0 abstention

0 voix contre

A été proclamée vice-présidente à l'unanimité et immédiatement installée.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU PERCEPTEUR :

Le Compte de Gestion 2014 du receveur est adopté à l'unanimité.

IV – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Sous la présidence de Madame Nicole COLIN, le compte administratif a été voté, à l'unanimité, de la façon suivante :

Fonctionnement :	Dépenses :	78 585,18 €
	Recettes :	126 670,46 €
	Excédent :	48 085,28 €
Investissement :	Dépenses :	6 697,43 €
	Recettes :	12 417,94 €
	Déficit :	5 720,51 €

Excédent global : 53 805,79 €

V – AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Le Conseil Syndical, compte tenu de ses résultats décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 de la façon suivante :

➤ **Au compte 002 « Résultats reportés » 48 085,28 €**

VI- COTISATIONS DES COMMUNES 2015 :

Suite au vote du budget primitif 2015, le Conseil Syndical reconduit les cotisations des communes à 1€50 par habitant, population actualisée au 1^{er} janvier 2015 soit :

Commune de Sacy-le-Grand (1 429 habitants) :	2 143,50 €
Commune de Cinqueux (1 568 habitants) :	2 352,00 €
Commune de Monceaux (782 habitants) :	1 173,00 €
Commune de Les Ageux (1 132 habitants) :	1 698,00 €
Commune de Saint-Martin-Longueau (1 507 habitants) :	2 260,50 €
Commune de Rosoy (620 habitants) :	930,00 €
Commune de Labruyère (670 habitants) :	1 005,00 €

Comme prévu dans les statuts, la participation du Conseil Général de l'Oise est fixée pour 2015 : 7 708 €

VII-SALAIRE DE L'INGENIEUR TERRITORIAL :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de l'ingénieur territorial sur la base du 8^{ème} échelon de ce grade (IB 668 - IM 557)

Cette décision prend effet au 1^{er} juin 2015.

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant au contrat correspondant.

VIII-BUDGET PRIMITIF 2015 :

Monsieur Raoul CUGNIERE, Président, retrace l'histoire du Syndicat Mixte des Marais depuis 1997 et l'histoire récente du Marais depuis 1980.

Ce résumé permet de saisir le fonctionnement actuel de la structure. Il précise qu'une zone de préemption avait été confiée au Conseil Départemental pour protéger et éviter des agressions sur le site.

Puis, il détaille le budget pour l'année 2015 notamment les principaux postes à savoir :

- Le salaire de l'ingénieur subventionné par l'Etat et l'Europe via Natura 2000 et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le projet buffle subventionné à 80% et l'assistance du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pris en charge dans sa totalité par l'Etat et l'Europe dans le cadre du programme Natura 2000.
- Le secrétariat est assuré par Madame Céline NASTUZZI employée par la Commune de Sacy et mise à disposition sous forme de convention au Syndicat Mixte des Marais de Sacy.
- Deux personnes sont indemnisées à l'année pour la surveillance du troupeau de buffles, l'un des postes de dépenses qui sera décrit plus loin dans cette réunion. Cet aspect est important pour la réussite du projet.

Le Budget primitif suivant est adopté à l'unanimité :

Fonctionnement :	Dépenses :	203 802,09 €
	Recettes :	203 802,09 €
Investissement :	Dépenses :	5 720,51 €
	Recettes :	5 720,51 €

IX-PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION PAR LES PARTICIPANTS – JOURNEES TECHNIQUES DES 25 ET 26 MARS 2015 :

Monsieur le Président rappelle la tenue de journées techniques les 25 et 26 Mars dernier.

Il précise qu'il est nécessaire d'en fixer le montant de la participation.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **FIXER** : le montant de la participation aux journées techniques des 25 et 26 mars 2015 à 20 euros par jour.

Autorise Monsieur le Président, à effectuer l'encaissement des recettes à venir.

IX-PROPOSITION D'ASSOCIATION DE MONSIEUR ANDRE VANTOMME AU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY EN TANT QUE PERSONNE QUALIFIÉE:

Monsieur le Président explique que Monsieur André VANTOMME a été l'un des artisans de la réussite des projets menés sur le Marais de Sacy.

L'intérêt, l'implication et les connaissances de Monsieur André VANTOMME amène Monsieur le Président à demander au Comité Syndical s'il souhaite l'associer aux activités futures de la structure.

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical exprime son souhait d'associer Monsieur André VANTOMME au Syndicat Mixte des Marais de Sacy en tant que personne qualifiée.

IX-PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY :

Monsieur Jean ROUSSELOT présente le Marais de Sacy, les enjeux, les acteurs y intervenant, la structure Syndicale et ses actions liés à la préservation, la restauration et la valorisation de ce site.

Monsieur Michel COLLETTE demande quel nombre de buffle pourrait compter le troupeau à moyen terme.

Monsieur le Président répond que pour différentes raisons notamment de déstabilisation du sol il n'est pas souhaitable de pâturer l'ensemble du Marais à tout moment.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie travaille avec le Syndicat à la définition des zones à pâturer.

Monsieur Jean ROUSSELOT ajoute que des plans de gestion doivent être définis sur l'ensemble du Marais afin d'évaluer le nombre d'animaux optimum.

La connaissance n'est pas encore suffisante pour arriver à cette définition. Au vu des dernières informations, le troupeau pourrait se maintenir dans les années à venir autour de 5 à 6 animaux, le temps d'acquérir de la connaissance. En cas de nécessité, il pourra évidemment être agrandi, pour cela certains paramètres techniques devront être solutionnés.

X-PROPOSITION AUX COMMUNES DE VISITE DE DECOUVERTE DU MARAIS DE SACY :

Monsieur le Président a pu observer la réalisation des cheminements sur la propriété départementale du Marais de Sacy.

A ce jour, il constate que le fonctionnement des visites de la propriété du Conseil Départemental reste sur le principe précédent : accord de visites après demandes de divers organismes (associations, scientifiques, université) et ouvertures lors d'évènements particuliers (Oise Verte et Bleue, Journée Pâturage, Journée du patrimoine). Il demande donc aux élus du Conseil Départemental, la possibilité cet été 2015 d'ouvrir la visite aux sept Communes membres du Syndicat Mixte des Marais de Sacy. Ces communes sont engagées dans la préservation de ce site, il souhaiterait donc qu'en attendant une organisation claire des visites, la primeur soit réservé à ces communes.

Les élus des différentes communes acquiescent et soutiennent les propos de Monsieur le Président en argumentant sur l'intérêt des habitants pour ce lieu.

Monsieur le Président propose que sept visites (une par commune) soit menées par l'ingénieur du Syndicat, il demande aux élus du Conseil Départemental l'autorisation de parcourir le site et les cheminements. Il sollicite aussi la structure départementale pour l'animation de quatorze autres visites (deux par commune) par les agents de l'équipe de Monsieur Tony RULENCE.

Madame Nicole COLIN répond qu'il faut d'abord étudier les possibilités en termes de personnel et de réglementation. La demande est de toute manière légitime puisque le cheminement est maintenant prêt à être utiliser.

Madame Isabella TEULIERES précise que le site est déjà visité au cours de différentes manifestations et que selon la dérogation d'utilisation, les groupes ne pourront pas dépasser quinze personnes sur le site. Une fiche de visite doit être établie pour chaque groupe.

Madame Ophélie VAN ELSUWE ajoute que les dépenses liées au cheminement ont été réalisées et qu'il est important maintenant d'exploiter cet outil notamment auprès des scolaires.

XI-RETOUR SUR LES JOURNÉES TECHNIQUES – MARAIS DE SACY:

Monsieur Jean ROUSSELOT présente un bilan de cet évènement organisé par le Syndicat. Les journées techniques des 25 et 26 Mars 2015 ont rassemblé plus de 100 professionnels venant de 11 régions françaises différentes et d'organismes variés (Conseils Départementaux, PNR, Associations, Bureaux d'études...).

Le 25 Mars, en salle, a permis d'échanger autour des thèmes principaux que sont la qualité de l'eau et le pâturage en zone humide. Des intervenants variés (France, Pays-bas, Allemagne) ont étayé les expérimentations de gestion du Syndicat Mixte des Marais de Sacy à partir de leur propre expérience.

Le 26 Mars, sur le terrain, a vu la présentation de travaux de gestion (déboisement, pâturage, broyage, fauchage...) et de sensibilisation du public (sentier pédagogique). L'objectif était de présenter les projets et les retours d'expériences du SMMS, d'échanger sur les projets de chacun sur cette base et de faire venir des professionnels afin de récolter de nouvelles idées. Le SMMS se place donc en tant que structure référente sur ces sujets. Ces journées ont été un vrai succès pour l'ensemble des participants et des organisateurs.

Un document bilan est mis à disposition pour toute communication dans les bulletins d'information respectifs. Les documents supports de cette journée sont donnés aux élus.

Cette journée a été organisée grâce à la volonté du Syndicat, à l'aide logistique des élus et à l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le reste à charge prévisionnel pour le Syndicat s'élève à 1 681,01 € (probablement moins).

XII-POSSIBILITE DE LABELLISATION RAMSAR :

Monsieur Jean ROUSSELOT présente la convention de RAMSAR. Il s'agit d'un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran. Il regroupe aujourd'hui 168 pays, 2 170 sites désignés (207 millions d'hectares). Il s'agit d'un label de reconnaissance de l'importance mondiale de certaines zones humides, mais pas d'une mesure de protection réglementaire. Il n'y a donc aucun ajout de réglementation à attendre, ce qui assurera le maintien des activités en cours notamment la chasse. Il n'y a pas de fond direct associé non plus. L'intérêt du label est de mettre en avant une zone humide d'importance internationale via ses caractéristiques écologiques, mais aussi via sa gestion et ses activités durables, ainsi que son patrimoine culturel. Il permet aussi d'assurer une visibilité du site et un réseau de partenaires afin de capitaliser les retours d'expériences.

En France en 2014, on dénombre 43 sites RAMSAR (32 en métropole et 11 en outre-mer) pour une surface totale de 3,55 millions d'hectares (la Camargue, la Baie du Mont Saint-Michel, la Grande Brière, le Lac du Bourget etc.). En Picardie, un seul site est labellisé : la Baie de Somme ; un autre est en cours de labellisation : la Vallée de la Somme. Pour le Nord Pas de Calais le seul site labellisé est le Marais Audomarois.

La démarche de la labellisation est expliquée, il est notamment souligné que le processus est relativement peu chronophage. Le processus potentiel sur le Marais de Sacy est explicité.

La labellisation pourrait être portée par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy, structure intégrant l'ensemble du marais dans son domaine de compétence. Le montage du dossier pourrait être fait en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Oise, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, le Conservatoire Botanique National de Bailleul, Picardie Nature, la Fédération des Chasseurs de l'Oise, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Syndicat Mixte Oise Aronde et la DREAL Picardie. Ces institutions formeraient un comité scientifique en charge du montage du dossier technique, la première réunion se tiendrait en Juin. Les critères à étudier pour vérifier l'éligibilité du Marais de Sacy pourraient être notamment les critères 1,2 et 3. Un comité de suivi doit être instauré, celui-ci pourrait être identique au Comité de Pilotage Natura 2000. Ce comité est en charge de valider les éléments techniques du dossier. Le dossier est ensuite déposé à la DREAL Picardie qui consulte localement et remet une demande auprès du Ministère. Ce dernier consulte au niveau national sur la pertinence de cette labellisation puis remet une sollicitation auprès du Secrétariat de la Convention RAMSAR (UICN, Suisse).

Afin que le dossier soit accepté par l'ensemble des partenaires, il sera important de communiquer autour de la démarche. Des réunions d'informations pour présenter le projet et ses implications pourraient être tenues pour différentes cibles telles que : les ayants-droit concernés (propriétaires, locataires), les partenaires techniques et financiers et le grand public. Ces réunions devraient se dérouler à l'Automne 2015. Le portage du projet par les instances publiques locales et par les élus est une composante majeure de la réussite du projet.

Selon l'association RAMSAR France, l'ensemble de la démarche dure environ un an.

Madame Isabella TEULIERES précise que les lacs de Champagne humide sont classés et que cette labellisation avait apporté un plus au site.

Monsieur Jacky DOUBLET ajoute que les communes riveraines du Lac du Bourget ont aussi profité de ce label.

Monsieur Michel COLLETTE demande quel est l'intérêt pour le Syndicat et les partenaires.

Monsieur Jean ROUSSELOT répond qu'il en existe de nombreux notamment la communication qui peut être réalisée autour de ce label.

Les habitants des communes alentours ne se sont pas encore appropriés réellement l'intérêt que revêt le Marais au niveau régional, national et au-delà, certains ne savent pas encore qu'un marais de cet envergure et cet intérêt existe si près de chez eux. L'appropriation du public est une étape et une mission importante pour le Syndicat.

De plus, ce label nous apportera une visibilité qui permettra d'attirer plus rapidement l'œil de nos partenaires techniques et financiers puisque seul 43 sites existent en France dont 1 seul en Picardie.

Monsieur Jacky DOUBLET pose la question de la participation de la Fédération Départementale de Pêche au comité RAMSAR. En effet, dans le cadre de MAGEO de nombreuses questions vont se poser en lien avec les frayères à brochets.

Monsieur Jean ROUSSELOT répond que la Fédération de Pêche sera associée dans le comité de suivi.

Monsieur le Président interroge les élus du Comité Syndical sur le lancement officiel de ce projet pour le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

L'ensemble des élus valident ce projet de labellisation au titre de la Convention RAMSAR et souhaitent prendre une délibération en ce sens.

XIII – LOGO DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY :

Les services de la CCPOH ont aidés le SMMS dans la réalisation d'un logo. Trois choix sont proposés à la décision des élus.

Une discussion s'installe sur les logos. Le choix est fait de sélectionner le numéro 2 et de retravailler avec le style d'écriture du numéro 3 afin que le nom du Syndicat soit plus visible. La décision finale sera prise lors d'une prochaine réunion.

XIV – GROUPE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE DU MARAIS DE SACY

Monsieur Jean ROUSSELOT introduit le sujet. Suite à la réunion publique du 20 Janvier 2015, un groupe de 10 personnes s'est réuni autour de Monsieur Claude CWIKLINSKI pour mettre le groupe en marche. Plusieurs idées sont ressorties, notamment le fait de concentrer le sujet développé (tourbe, châteaux...).

Les personnes sont reparties avec des documents d'information (cartes) et des documents historiques à analyser. Cela leur permettra de se familiariser avec la tâche. Une réunion sera organisée en Mai/Juin pour mieux définir les axes et les méthodes d'actions.

Monsieur Claude CWIKLINSKI, évoque que la recherche porte sur l'histoire du lieu (patrimoine naturel, bâti, industriel). Des personnes bénévoles sont prêtes à travailler sur ce sujet. De nombreux documents sont disponibles dans les archives municipales, c'est pourquoi il demande aux élus communaux de s'investir en installant une personne référente sur ce sujet dans chaque commune. Cette recherche donnera des informations sur le Marais de Sacy mais aussi forcément sur les communes alentours.

XV – ETUDE RUISSELLEMENT ROSOY ET LABRUYERE – BARRIERE PIEGE A AMPHIBIENS A ROSOY

(Communauté de Communes de la Vallée Dorée ; CCLVD)

Monsieur Jean ROUSSELOT explicite ce point. La phase 1 de diagnostic vient de se terminer par une réunion le 3 Avril dernier. Des remarques ont été formulées par l'ensemble des partenaires (Syndicat Mixte Oise Aronde, Agence de l'Eau Seine Normandie, Chambre d'Agriculture...), elles seront prises en compte lors de la phase 2 (plan d'actions).

En parallèle, le bureau d'études Alise Environnement devait définir un protocole lié à l'écrasement des amphibiens sur la route des Marais à Rosoy. Une réunion de terrain s'est tenue et il a été conclu qu'une barrière-piège devrait être mise en place. Cela concerne 700 mètres de route en limite des Marais de Sacy. Le système consiste en l'installation de bâche le long de la route, puis des seaux sont réparties afin de piéger les amphibiens qui au matin sont identifiés, comptés et transportés de l'autre côté de la route par des bénévoles. Un schéma explicatif est proposé aux élus. La CCLVD, la Commune de Rosoy et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy se sont réunis pour attribuer le rôle de chacun, les aspects réglementaires, sécurité, assurances, formation, financement et matériel ont été abordé.

La recherche de bénévoles apparaît comme la première étape afin de juger les possibilités de mise en place, c'est pourquoi il est proposé aux Communes membres du SMMS, à la CCLVD et à la CCPOH la diffusion d'un appel à bénévoles dans le but de passer chaque matin sur site sauver les amphibiens présents. Un document est proposé aux élus pour diffusion dans les bulletins respectifs.

XVI – ACCUEIL DU CLUB OPERATEUR NATURA 2000 :

Monsieur Jean ROUSSELOT informe le Comité Syndical de cette réunion. La DREAL Picardie a sollicité le Syndicat pour tenir le Club opérateur Natura 2000 sur le site des Marais de Sacy. Cette réunion annuelle regroupe l'ensemble des animateurs Natura 2000 de Picardie et vise à faire le point sur l'évolution de ce programme européen à l'échelle régionale. Le site des Marais de Sacy a été choisi pour le dynamisme et l'importance des actions s'y déroulant.

XVII – ETUDE TOPOGRAPHIQUE DE TROIS SITES :

Monsieur Jean ROUSSELOT explique que plusieurs raisons ont menées à missionner un géomètre pour identifier la côte altimétrique de six points. Le premier objectif était de caler à la cote NGF les deux piézomètres forés en 2012 et l'échelle limnimétrique de Labruyère pour assurer le suivi des niveaux d'eau. Une échelle limnimétrique récemment installée sur la propriété départementale et deux autres points servant à préciser de potentiels travaux dans le cadre du plan de gestion hydraulique ont été calés. Ces travaux potentiels sont en lien avec la propriété privée voisine sur Rosoy.

XVIII – ARRET DE LA PROCEDURE DE PARTENRAIT ENVISAGE AVEC L'ENTENTE OISE-AISNE – FAUCHE DE PRAIRIE :

Monsieur Jean ROUSSELOT rappelle qu'au cours d'une précédente réunion le projet de fauche des prairies de l'Entente Oise-Aisne a été présenté. Suite à l'accord du Syndicat, le Président et l'ingénieur ont rencontré cet organisme et ont évalué les possibilités. Après une prise de contact et une évaluation des coûts auprès des agriculteurs, il a été décidé de ne pas réaliser cette fauche.

En effet la quantité de foin à réaliser était très importante au vu de la taille du troupeau de buffle, le montant de cette fauche se révélait donc très élevé comparé aux montants actuels. De plus, les possibilités de valorisation étaient trop incertaines. Ce projet a été transmis au Conseil Départemental qui a pris contact avec cet organisme.

Monsieur le Président précise que les coûts engagés ne valent pas à ce jour cet engagement et que le rôle du Syndicat a donc été d'informer un propriétaire du Marais cherchant à relocaliser la production de foin. L'opportunité, les contacts et le projet ont été transférés au Conseil Départemental.

XIX – ETUDE DE FONCTIONNALITE DES ZONES HUMIDES (ONEMA) :

Monsieur Jean ROUSSELOT décrit la réunion du 29 Avril dernier à Amiens, organisé par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Cet organisme travaille actuellement à la construction d'une méthode nationale d'évaluation rapide des fonctionnalités des zones humides en partenariat avec de nombreuses structures dont le Muséum Nationale d'Histoire Naturelle. L'objectif est entre autre de mieux évaluer les mesures compensatoires liées à la création ou à la restauration de zones humides.

L'ONEMA souhaite expérimenter cette méthode sur le Marais de Sacy notamment dans le cadre du projet de mesures compensatoires liées à la Route Départementale 200. Pour rappel, le Conseil Départemental de l'Oise prévoit la mise à 2x2 voies de la D200. Ce projet impacte des zones humides (remblais), il s'agit donc pour le CD60 de compenser la destruction des zones humides par la restauration d'autres zones au Nord des Marais de Sacy.

XX –RESTAURATION DE ZONES HUMIDES ET AMELIORATION DE LA QUALITE GLOBALE DES EAUX DU MARAIS DE SACY :

Monsieur Jean ROUSSELOT présente ce projet de la Commune de Sacy le Grand qui va mettre en place le projet de zone tampon aidé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80% ; AESN) et le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de la Région de Sacy-le-Grand (10% ; SMCTER).

Il a pour objectif la réouverture de la zone humide et le traitement par tamponnage des eaux provenant du bassin versant agricole et urbain mais aussi de la station d'épuration.

La demande de subvention auprès de l'AESN et les dossiers réglementaires (loi sur l'eau, Natura 2000) auprès des services de l'Etat ont été déposés au début du mois de Mai.

Ces documents ont été rédigés par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy qui apporte un soutien technique et administratif au projet. La consultation des entreprises se fera fin Mai pour une réalisation des travaux à l'Automne 2015. Un article sur ce projet innovant va paraître dans le « Zones humides Infos » édité par la Société National de Protection de la Nature.

XXI –PARTICIPATION AU COLLOQUE « MAITRISE DU PARASITISME DES RUMINANTS AU PATURAGE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT »

Monsieur Jean ROUSSELOT énonce qu'il se rendra à ce colloque organisé par la Société Nationale des Groupement Techniques Vétérinaires à Nantes le Jeudi 21 Mai. Cet évènement à destination d'un public de vétérinaire et de gestionnaire de zones humides permettra d'observer les retours d'expérience longs (Camargue, Nord-Pas-de-Calais) et pourrait améliorer la connaissance pour une meilleure gestion du troupeau de buffles.

XXII – QUESTIONS DIVERSES :

Madame Ophélie VAN ELSUWE demande quels sont les liens entre la Communauté de Communes de la Vallée Dorée et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Monsieur le Président répond que la CCLVD comprend deux communes faisant partie du syndicat : Rosoy et Labruyère. Cette structure prélève un volume important d'eau sur le bassin versant du Marais de Sacy pour l'évacuer sur celui de la Brèche en perte nette car les fuites et l'évacuation des eaux après utilisation et traitement se font sur ce dernier. Cela fait partie des menaces pesant sur le Marais même si la situation s'est améliorée par rapport au passé. Le SMMS travaille en bon terme avec la CCLVD et le Syndicat Mixte Oise Aronde à la baisse de la quantité d'eau prélevée. Le recrutement d'une employée sur le Basin d'Alimentation de Captage, Madame Corinne ROUSSEL pourrait aussi permettre d'améliorer la qualité de l'eau alimentant le Marais.

Monsieur Arnaud DUMONTIER souligne qu'après avoir entendu toutes ces informations, il serait pertinent de pouvoir visiter le site pour se rendre compte sur le terrain de l'intérêt exceptionnel du Marais de Sacy.

Monsieur le Président répond que le Syndicat Mixte des Marais de Sacy se tient à la disposition des nouveaux élus pour organiser une visite sur les parties communales et que nous serons aussi prêt à participer à une visite de terrain sur les propriétés départementales pour expliciter les propos tenus aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

